

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20251014-DEC2025-102-DE Date de télétransmission : 14/10/2025 Date de réception préfecture : 14/10/2025
--

DECISION DU PRESIDENT

N° D2025-102

Objet : N°2024-01 - Marché public pour une mission d'études pour l'élaboration d'un schéma directeur en eau potable et plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE)

Modification n°1 : Approbation de l'ajustement des prestations

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de préparation, de passation, d'exécution et de règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision n°2024-092 du 24 septembre 2024 portant acte de l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 19 septembre 2024, à la Société SETEC HYDRATEC à Paris (75), d'une mission d'études concernant l'élaboration d'un schéma directeur en eau potable et plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau (PGSSE), d'un montant total de 320 569,95 € HT calculé sur la base du Détail Quantitatif Estimatif, toutes tranches confondues, pour une durée globale de 26 mois, à compter du 12 décembre 2024, date de notification ;

CONSIDERANT que suite à l'assouplissement de la loi sur la prise de compétences des intercommunalités en eau et assainissement prévues au 1^{er} janvier 2026 et au regard de l'état d'avancement des études, le choix de poursuivre la mission d'élaboration d'un schéma directeur intercommunal en eau potable et plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau est ramené à un périmètre communal ;

CONSIDERANT que l'ajustement des prestations sur 30 communes, augmente les analyses, le nombre de schéma directeur et allonge les délais initialement prévus ;

CONSIDERANT que pour prendre en compte ces prestations supplémentaires, il est nécessaire, par modification n°1, d'augmenter le montant du marché de 58 758.00 € HT et de prolonger les délais de réalisation de 18 mois réparties sur les différentes tranches ;

.../...

VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 9 octobre 2025, relatif à la modification n°1 ;

- **APPROUVE** la modification n°1 relative au marché public pour une mission d'études concernant l'élaboration d'un schéma directeur en eau potable et plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau, ayant pour objet l'ajustement des prestations pour un montant de 58 758.00 € HT et la prolongation des délais de réalisation de 18 mois soit une durée totale de 44 mois (toutes tranches confondues).
- **PRECISE** que l'augmentation du montant total HT initial du marché, induite par la modification n°1, est de 18.33 % en application des dispositions prévues aux articles R2194-2 et 3 du Code de la Commande Publique, portant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 379 327.95 € HT.
- **DECIDE** de signer la modification n°1 et tous les documents s'y rapportant.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 14 octobre 2025

Publiée le **15 OCT. 2025**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 14 octobre 2025.

Le Président
de la Communauté de communes



Jean-Louis GUYADER

